

étudiant-e-s étrangers-ères sont comptés dans le quota annuel global des personnes non ressortissantes de l'UE. Ceci limite considérablement le nombre de diplômés des Etats tiers provenant d'institutions suisses pouvant obtenir un permis de travail. De plus, le permis de séjour de six mois est trop court pour trouver un emploi correspondant aux qualifications universitaires. En comparaison, la Directive de l'Union européenne 2016/801 permet aux étudiant-e-s des Etats tiers de rester dans l'Union européenne après l'obtention de leur diplôme pour au moins neuf mois dans le but de chercher un emploi ou de créer une entreprise.

De meilleures politiques pour rendre la Suisse plus attrayante

La nouvelle politique suisse pour garantir un accès facilité au marché du travail pour les diplômé-e-s des Etats tiers provenant d'une haute école suisse est moins attrayante que celle mise en place par les autres pays européens, le Canada,

l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Une stratégie de communication claire est nécessaire afin d'informer les étudiant-e-s, les universités ainsi que les employeurs-euses des droits et des devoirs des diplômé-e-s non ressortissant-e-s de l'UE. De même, les autorités cantonales doivent être mieux informées des procédures d'admission et de permis de travail pour les diplômé-e-s des Etats tiers, et les obstacles juridiques doivent être supprimés. Renforcer la coopération de la Suisse avec l'Union européenne et harmoniser les politiques suisses avec la Directive 2016/801 offre une grande opportunité d'augmenter l'attractivité de la Suisse comme un pays d'études et de travail. En outre, les étudiant-e-s étrangers-ères ne sont pas de simples résidents temporaires, mais présentent un potentiel d'établissement à long terme. Il s'agit d'un résultat important, car les politiques suisses d'intégration de migrant-e-s n'ont jusqu'à présent accordé que peu d'importance à ces migrant-e-s hautement qualifié-e-s.

Lectures complémentaires

OFS. «Personnes en formation». Neuchâtel: Office fédéral de la statistique, 2017.

Lombard, Annique. «International Students in Switzerland: Trajectories, Stay Rates, and Intentions for Post-Graduate Mobility». Doctoral thesis. Institute of Geography, University of Neuchâtel, 2018.

OECD. «Education at a Glance: Indicators 2017». Paris: OECD Publishing, 2017.

Riaño, Yvonne, Annique Lombard, and Etienne Piguet. «How to Explain Migration Policy Openness in Times of Closure? The Case of International Students in Switzerland». *Globalisation, Societies and Education* 16, no.3 (2018): 295-307.

Vaitkeviciute, Agne. «Migration and Mobility of Third-Country Researchers and Students in the European Union and Switzerland». *Jusletter* 13 (2017).



La mobilité entre le sud et le nord des étudiant-e-s étrangers-ères

Projet du «nccr – on the move» Etienne Piguet et Yvonne Riaño, Université de Neuchâtel

Le phénomène de la mobilité internationale des étudiant-e-s n'a guère suscité d'intérêt parmi les scientifiques, bien qu'il s'agisse d'une problématique actuelle majeure pour (1) les états d'accueil (source potentielle de main-d'œuvre); (2) les états d'origine (source potentielle de fuite des cerveaux et/ou de retours réussis); (3) les universités (avancement potentiel dans les classements internationaux) et (4) les étudiant-e-s, choix du lieu d'études, de résidence et d'emploi. Ce projet se concentre sur la Suisse, une destination très prisée par les étudiant-e-s étrangers-ères.

Contact pour en bref #10: Yvonne Riaño, chef de projet, yvonne.riano@unine.ch

Le «nccr – on the move» est le Pôle de recherche national (PRN) consacré aux études sur la migration et la mobilité. Il s'est donné pour objectif de mieux comprendre l'interaction entre migration et mobilité et les phénomènes qui y sont liés en Suisse et au-delà. Il réunit des domaines de recherche relevant des sciences sociales, de l'économie et du droit. Géré par l'Université de Neuchâtel, le réseau inclut quatorze projets de recherche de dix universités suisses, soit les Universités de Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel et Zurich, ainsi que l'EPF de Zurich, le Graduate Institute de Genève, la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et la Haute Ecole Spécialisée du nord-ouest de la Suisse.

«en bref» fournit des réponses à des questions actuelles dans le domaine des migrations et de la mobilité – sur la base des résultats de la recherche qui ont été élaborés dans le cadre du «nccr – on the move». Les auteur-e-s assument la responsabilité de leurs analyses et leurs arguments.

Contact pour la série: Aldina Camenisch, responsable du transfert de connaissances, aldina.camenisch@nccr-onthemove.ch

nccr →
on the move

National Center of Competence in Research –
The Migration-Mobility Nexus
nccr-onthemove.ch

Université de Neuchâtel,
Rue Abram-Louis-Breguet 2,
2000 Neuchâtel, Suisse

nccr →
on the move

National Center of Competence in Research –
The Migration-Mobility Nexus
nccr-onthemove.ch

Yvonne Riaño et Etienne Piguet

Etudiants étrangers diplômés
d'une haute école suisse:
migrants idéals pour la Suisse?

en bref #10, décembre 2018

FNSNF

FONDS NATIONAL SUISSE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les Pôles de recherche nationaux (PRN) sont
un instrument d'encouragement du Fonds national suisse

Messages aux décideuses et décideurs

Les étudiant·e·s étrangers·ères sont une ressource clé pour la Suisse: ils/elles contribuent à la réputation internationale de ses universités et constituent une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Très peu de diplômé·e·s d'Etats tiers obtiennent un permis de six mois pour trouver du travail en Suisse.

Les autorités suisses devraient mieux informer les étudiant·e·s, les universités et les employeurs sur les droits et les devoirs des diplômé·e·s étrangers·ères.

L'harmonisation avec les réglementations de l'UE rendrait la Suisse plus attrayante pour les étudiant·e·s non ressortissant·e·s de l'UE.

Ce que nous entendons par ...

... étudiant·e·s étrangers·ères

Toutes les personnes étrangères ayant obtenu leur diplôme secondaire hors de la Suisse et actuellement admises dans une haute école suisse.

De nombreux pays considèrent les étudiant·e·s étrangers·ères comme des migrant·e·s idéaux·ales. Les personnes qui ont étudié dans une université locale sont jugées plus performantes sur le marché du travail hautement qualifié. Divers pays ont adopté des politiques pour les attirer. Face à la compétition mondiale pour les talents, la Suisse a également introduit des mesures pour faciliter le séjour aux étudiant·e·s de pays non européens après l'obtention de leur diplôme. Sont-elles efficaces ?

Les étudiant·e·s étrangers·ères ont joué un rôle clé dans le développement du système universitaire européen au Moyen Âge. En outre, ils/elles étaient indispensables à l'émergence des universités suisses au début du XX^e siècle. Aujourd'hui, les étudiant·e·s étrangers·ères contribuent au progrès de la recherche scientifique dans les universités suisses et à leur réputation internationale. De plus, la Suisse profite de leur demande en biens et en services ainsi que du paiement de leurs impôts et de leurs pensions lorsqu'ils/elles travaillent pendant leurs études et après l'obtention de leur diplôme.

La Suisse est très prisée

par les étudiant·e·s étrangers·ères

Le phénomène de la mobilité internationale des étudiant·e·s est devenu global après la fin de la guerre froide. Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), près de cinq millions d'étudiant·e·s ont suivi des études à l'étranger en 2015. Ce nombre a doublé depuis 2000. Au cours des dernières années, leur nombre à l'échelle mondiale a augmenté de 8 % par année en moyenne, soit une croissance beaucoup plus rapide que la migration internationale totale. Le nombre d'étudiant·e·s étrangers·ères admis dans les universités suisses a plus que triplé au cours des vingt dernières années, atteignant 38 069 en 2018 selon l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le pourcentage d'étudiant·e·s étrangers·ères par rapport au nombre total d'étudiant·e·s admis·e·s dans les universités suisses a atteint 17 % en 2015, ce qui fait de la Suisse une destination très prisée par les étudiant·e·s étrangers·ères, à côté de la Nouvelle-Zélande (21 %), la Grande-Bretagne (18 %), l'Autriche (16 %) et l'Australie (15 %). Cette popularité s'explique très probablement par l'excellente qualité des universités suisses, les faibles coûts de formation, le multilinguisme et la position géographique de la Suisse, qui attirent aussi bien les étudiant·e·s des pays voisins que ceux/celles

des autres pays. Si l'on considère le niveau d'études, la Suisse occupe les rangs suivants au niveau international : en 2017, le pays avait obtenu la seconde place en pourcentage d'étudiant·e·s étrangers·ères doctorant·e·s (54 %), la quatrième place pour les étudiant·e·s en master (26 %) et la cinquième place pour les étudiant·e·s de premier cycle (12 %).

«Le pourcentage d'étudiant·e·s étrangers·ères par rapport au nombre total d'étudiant·e·s admis·e·s dans les universités suisses a atteint 17 % en 2015, ce qui fait de la Suisse une destination très prisée dans le monde entier.»

Stagnation du nombre d'étudiant·e·s non ressortissant·e·s de l'Union européenne (UE)

Durant l'année académique 2015-2016, plus de la moitié des étudiant·e·s étranger·ères provenaient d'Allemagne, de France, d'Italie et d'Autriche (illustration 1). Le pourcentage d'étudiant·e·s asiatiques a connu une augmentation au cours des dernières années, atteignant 11 % des étudiant·e·s étrangers·ères. La majorité des diplômé·e·s non ressortissant·e·s de l'UE viennent de Chine, des Etats-Unis, de Russie, d'Inde et de Turquie. En ce qui concerne l'évolution des étudiant·e·s étrangers·ères au fil du temps, une croissance constante du nombre d'étudiant·e·s provenant des pays de l'UE peut être constatée, alors que le nombre d'étudiant·e·s non ressortissant·e·s de l'UE a stagné au cours des dernières années (illustration 2).

Réorientation des politiques vis-à-vis des étudiant·e·s non ressortissant·e·s de l'Union européenne

Jusque dans les années 1980, les décideurs politiques en Suisse voyaient les

étudiant·e·s étrangers·ères provenant de «pays en développement» comme des vecteurs d'innovation et de développement pour leurs pays d'origine. Dans le contexte de l'actuelle course mondiale aux talents, les étudiant·e·s étrangers·ères non ressortissant·e·s de l'Union européenne sont considéré·e·s comme des ressources clés pour le développement économique et la compétitivité mondiale de la Suisse. En conséquence, à la suite de l'initiative de Jacques Neiryck, le Parlement suisse a modifié en 2011 la loi fédérale sur les étrangers (art. 21, al. 3) pour garantir aux étudiant·e·s non ressortissant·e·s de l'UE / AELE (Association européenne de libre-échange) un accès facilité au marché du travail suisse. Dès lors, les étudiant·e·s des Etats tiers sont autorisé·e·s à séjourner en Suisse jusqu'à six mois supplémentaires après l'obtention de leur diplôme dans une haute école suisse, dans le but de chercher un emploi correspondant à leurs qualifications. Les personnes parvenant à sécuriser leur emploi bénéficient d'un permis de travail, pour autant que le poste concerné implique une activité d'une importance scientifique ou économique particulière. En outre, les diplômé·e·s des Etats tiers ne sont plus soumis·e·s à la règle de primauté des citoyen·ne·s suisses et européen·ne·s lors de l'entrée sur le marché du travail helvétique.

Les étudiant·e·s étrangers·ères restent ils / elles en Suisse après avoir obtenu leur diplôme ?

Notre nouvelle base de données longitudinale permet pour la première fois de calculer les «taux de séjour» des étudiant·e·s

étrangers·ères après l'obtention de leur diplôme. Elle indique qu'en moyenne, 49 % des étudiant·e·s de master ayant obtenu leur diplôme en 2012 étaient toujours en Suisse deux ans plus tard. Alors qu'environ 15 % de ces étudiant·e·s ont poursuivi des études doctorales, une grande partie a trouvé un emploi et les autres sont restés en Suisse pour diverses raisons. Avec 51 %, le taux de séjour des étudiant·e·s provenant de l'Union européenne était plus important que celui des étudiant·e·s des Etats tiers (44 %). Les taux de séjour des étudiant·e·s provenant des continents américain (41 %) et asiatique (39 %) étaient plus faibles en comparaison.

La nouvelle loi atteint-elle le but désiré ?

L'objectif de la loi est de garantir aux diplômé·e·s non ressortissant·e·s de l'UE un accès facilité au marché du travail suisse. Toutefois, le nombre de diplômé·e·s non ressortissant·e·s de l'UE ayant bénéficié d'un permis de travail de six mois, leur permettant d'aspirer à trouver un emploi, est extrêmement faible. Entre 2011 et 2017, seul·e·s 112 diplômé·e·s ont reçu un tel permis selon le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). De plus, le nombre d'étudiant·e·s non ressortissant·e·s de l'UE venant en Suisse depuis l'approbation de la loi en 2011 stagne, ce qui indique les effets limités de la nouvelle loi pour attirer les étudiant·e·s des Etats tiers.

Pourquoi le nombre de diplômé·e·s non ressortissant·e·s de l'UE qui reçoivent un permis de six mois est-il si faible ? Nos recherches indiquent que l'amendement de la loi fédérale sur les étrangers représente

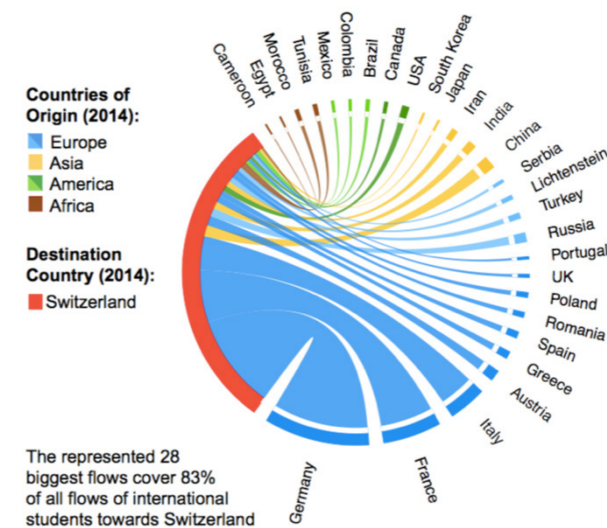
«Le nombre d'étudiant·e·s non ressortissant·e·s de l'UE obtenant le permis de six mois pour trouver un emploi après l'obtention de leur diplôme est extrêmement faible.»

une importante ouverture dans un système des politiques généralement restrictives vis-à-vis des ressortissant·e·s non ressortissant·e·s de l'UE. Toutefois, la nouvelle politique est particulièrement sélective : seul·e·s les diplômé·e·s exerçant des disciplines présentant des «pénuries prouvées sur le marché du travail» ou «la capacité de développer de nouveaux produits et technologies» pour un marché mondialement concurrentiel ont une chance de tirer profit de cette loi.

Le manque d'information représente un problème supplémentaire. Les employeurs et les diplômé·e·s n'ont pas toujours pleinement connaissance des dispositions de cette loi. Les informations ne sont pas toujours uniformément accessibles au public par les offices de migration cantonaux. Certains employeurs ignorent que, dans le cas des diplômé·e·s provenant d'universités suisses, ils ne doivent pas justifier aux autorités cantonales pourquoi ils souhaitent engager un·e employé·e non européen·ne plutôt qu'un·e homologue suisse ou européen·ne.

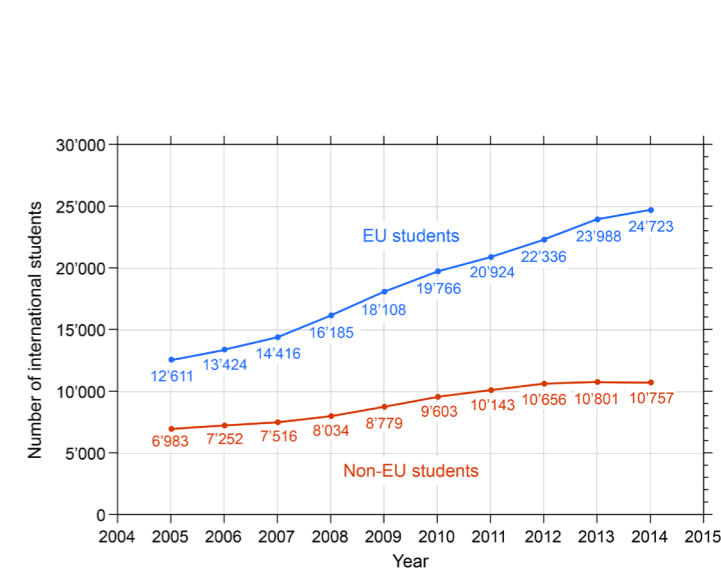
En outre, les étudiant·e·s doivent faire face à des barrières juridiques. Les

Illustration 1: étudiant·e·s étrangers·ères admis·e·s dans les institutions suisses de l'éducation tertiaire en 2014, par nationalité.



Graphique : Anniq Lombard.
Source des données : Office fédéral de la statistique, 2018

Illustration 2: évolution du nombre d'étudiant·e·s européen·ne·s et non européen·ne·s entre 2005 et 2014.



Source des données : Office fédéral de la statistique, 2017